

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire - Catherine BARTHELET.

Étaient présents		
BARTHELET Catherine	GAYET Patrice	SASSARD Elodie
CUSINATO Françoise	GERMAIN Gauthier	SUE Hélène
DÉTRIE Gilles	GUENIN Christine	SUE Julien
DERENDINGER Kevin	JOYANDET Florence	VISSIÉ Gaël
FUMEY Françoise	LAURENT Thierry	
Étaient absents excusés		
BRULÉ Valérie a donné procuration à SUE Julien		
PICAUD Sylvain a donné procuration à GAYET Patrice		
TERRAZ-LADERRIERE Fanny a donné procuration à SUE Hélène		
ZILLI Benjamin a donné procuration à DÉTRIE Gilles		
BAULIEU Aurore a donné procuration à CUSINATO Françoise		

Ouverture de la séance à 19 h 00

01 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance

Après en avoir pris connaissance, les Conseillers Municipaux valident le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin dernier, et désigne comme secrétaire pour la séance de ce jour, Monsieur Patrice GAYET.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19		

02- Temps partiel – Complément de la délibération du 02 février 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, articles L612-12 à L612-14 ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 02 février 2026, instaurant le temps partiel pour les agents de la commune de Pelousey,

Considérant l'avis du comité social territorial en date du 02 juin 2026,

Considérant que les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial,

Considérant que le temps partiel de droit peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet pour les quotités de 50, 60, 70 et 80% du temps plein,

Considérant que le temps partiel sur autorisation peut être accordé aux agents à temps complet (entre 50% et 99% du temps plein) et à temps non complet pour les quotités de 50, 60, 70, 80 et 90% du temps plein,

Considérant que l'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale,

Considérant que sauf dans le cas du temps partiel de droit, l'autorisation est accordée sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement du temps de travail,

Considérant que le temps partiel peut être organisé dans un cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel,

Considérant que le temps partiel est suspendu pendant le congé de maternité, d'adoption et paternité,

Considérant que la réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales après avis du comité social territorial,

Considérant la nécessité d'élargir les quotités de travail à temps partiel sur autorisation,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de maintenir le temps partiel pour les agents de la commune, selon les conditions définies dans la délibération DEL-0202202603 du 02 février 2026 et de compléter ladite délibération selon les données suivantes :

Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées à :

- Pour les agents à temps complet : de 50 % à 90 % de la durée d'un service à temps plein,
- Pour les agents à temps non complet : 50 %, 60 %, 70 %, 80 %, 90 % de la durée d'un service à temps plein.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19		

Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Après la mise en place du bureau électoral, Madame Le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs prévue le dimanche 27 septembre 2026.

Madame le Maire rappelle qu'en sa qualité de Conseillère Régionale, elle est membre de droit du collège sénatorial et ne peut dans ce cas être désignée par le Conseil Municipal.

Madame Le Maire indique que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire cinq délégués et trois suppléants.

Résultat de l'élection

Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Votants	19
Suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Suffrages exprimés	19

La liste de M. Julien SUE composée ainsi :

- Délégués titulaires
 - Julien SUE
 - Valérie BRULE
 - Gilles DETRIE
 - Hélène SUE
 - Thierry LAURENT
- Délégués suppléants
 - Aurore BAULIEU
 - Gaël VISSIE
 - Françoise FUMEY

a obtenu 19 voix.

Madame Le Maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste présentée par M. Julien SUE

Informations diverses

- Grand Besançon Métropole
 - Comité de secteur le 2 juin : Le Maire explique qu'une présentation des services de l'aide aux communes, de la convention territoriale de la CAF et du CDP a été faite auprès des élus.
 - Conférence des maires le 3 juin : Le Maire rapporte les explications qui ont été fournies sur les transferts de pouvoir de police des maires au président de GBM, la présentation du projet de territoire ainsi que les actualités du SCOT et du PLUi, les documents de planification.

O Informations diverses

- o Un chien en divagation a encore été géré par les secrétaires...
- o Valérie Brulé a, à nouveau, été sollicitée pour d'autres chats errants au Vallon de Bouvreuil.
- o Julien Sue évoque le bornage amiable auquel il a assisté rue du Champ Pusy auprès de la Manufacture Jean Rousseau et d'Adhex. Les entreprises collaborent pour permettre un agrandissement de l'entreprise Adhex, les élus s'en félicitent.

AGENDA

Agenda des élus

- o Tous les lundis – 18 h 30 – Municipalité
- o CCAS – samedi 13 juin 10 h 30 – mairie
- o Commission des finances – lundi 22 juin à 19 h 00
- o Prochain conseil municipal – vendredi 6 juillet à 20 h 00

Événements futurs

- o Jeudi 11 juin à 20h30, esplanade de la Noue – concert de l'Harmonie de Pouilley-les-Vignes
- o Samedi 13 juin – journée mobilité – découverte réseau Ginko à partir de Pelousey
- o Samedi 13 juin – Faites la musiques – ALE
- o Vendredi 26 juin – Fête de l'école – APE
- o Samedi 27 juin – Pelous'est'propre – Comité Jeunes Citoyens
- o Dimanche 5 juillet – Course cycliste
- o Dimanche 5 juillet – Guinguette du CCAS

Fin de la séance à 19 h 30

**Le Maire,
Catherine BARTHELET**



**Le secrétaire de séance,
Patrice GAYET**

